Commission de l'éducation et de la formation

3126 **- Fonctionnement des collèges publics**

Dotations de fonctionnement complémentaires 2013

Rapport n° CP/2013/786

Service gestionnaire :
Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :
Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Achenheim, Dettwiller, Diemeringen, Drusenheim, Eschau, Herrlisheim et Sundhouse ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2013.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2013, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **45 000 €**, réparti comme suit :

- ACHENHEIM : 5 000 €
- DETTWILLER : 4 000 €
- DIEMERINGEN : 15 000 €
- DRUSENHEIM : 2 000 €
- ESCHAU : 2 000 €
- HERRLISHEIM : 6 000 €
- SUNDHOUSE : 11 000 €

II – Chauffage urbain

Les collèges strasbourgeois de l'Esplanade, Hans Arp et Louis Pasteur sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais d'entretien courant
Charges P2 relatives aux frais de combustibles
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, nous avions décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures présentées par ces trois collèges par les subventions suivantes :

- STRASBOURG "Esplanade" (année 2012) :	4 512,42 €
- STRASBOURG "Hans Arp" (2ème semestre 2012) :	4 586,26 €
- STRASBOURG "Louis Pasteur" (2ème semestre 2012) :	3 175,13 €
TOTAL	**12 273,81 €**

III – <u>Dotation "euro/élève"</u>

Le collège "Le Ried" à Bischheim a passé une convention avec l'association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI) aux termes de laquelle il met à disposition de l'AAPEI des salles de classe.

Pour tenir compte des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil de ces élèves, nous avions décidé, lors de notre réunion du 21 mai 1991, d'apporter un concours financier au collège sous la forme d'une dotation calculée sur la base de "l'euro/élève" en vigueur.
Pour la dotation de fonctionnement 2013, cette valeur s'élève à 62 €.

Pour les 37 élèves recensés, l'aide globale au collège "Le Ried" représente **2 294 €**.

En outre, le collège "Grégoire de Tours" à Marlenheim sollicite le réajustement de sa dotation "euro/élève" 2013 en raison d'une augmentation des effectifs (+34 élèves) à la rentrée 2013 occasionnée par une modification de la carte scolaire (3 communes supplémentaires rattachées à l'établissement).

Afin de régulariser cette situation, je vous propose d'allouer au collège de Marlenheim une dotation complémentaire de **1 054 €**.

IV – <u>Frais de transport d'élèves demi-pensionnaires</u>

Les élèves demi-pensionnaires du collège "Foch" à Haguenau sont hébergés par le collège "Kléber" à Haguenau et ceux du collège "Lezay Marnésia" à Strasbourg sont hébergés par le lycée "Jean Monnet" à Strasbourg.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires qui s'élèvent à un total de **13 190 €** pour la période de janvier à juillet 2013, soit :

- HAGUENAU "Foch" : 6 846 €
- STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 6 344 €

V – <u>Frais de déménagement</u>

Le collège "Foch" à Haguenau sollicite un complément de subvention pour lui permettre de couvrir les frais de déménagement du mobilier et matériel scolaires effectué, cet été, par une entreprise d'insertion professionnelle.

En effet, le collège demande la prise en charge de la différence entre le montant de la facture qui s'élève à 4 300 € et la subvention de 3 714 € (devis estimatif) déjà accordée par la commission permanente du 2 septembre dernier, soit 586 €.

Compte tenu des faibles fonds de réserve du collège "Foch", je vous propose de lui allouer une dotation complémentaire de **586 €** pour lui permettre de couvrir cette dépense supplémentaire.

Par ailleurs, le collège "Jean Mentel" de Sélestat demande la prise en charge des frais de déménagement de la gestionnaire et de l'agent de maintenance dans leurs logements de service rénovés qu'ils occupent par nécessité absolue de service.

Afin de permettre au collège "Jean Mentel" de faire face à cette dépense exceptionnelle, je vous propose de lui allouer une subvention de **1 913,60 €** correspondant au montant du devis de la société de déménagement retenue (devis le moins cher).

VI – Entretien des locaux

Le collège "Jean Mentel" de Sélestat a dû faire face à un surcoût d'entretien des locaux en raison des travaux de restructuration qui ont été réalisés en site occupé. Aussi, afin de l'aider pour le nettoyage de fin de chantier des nouveaux locaux, je vous propose de verser à ce collège une subvention de **1 674,45 €** correspondant à la facture établie par l'association d'insertion qui a réalisé cette prestation.

VII – Actions éducatives

Les élèves des collèges de Schirmeck, La Broque, Obernai "Freppel", Molsheim "Bugatti", Molsheim "Henri Meck" et Sélestat "Jean Mentel" se sont rendus à la fête de la gastronomie à l'hostellerie "La Cheneaudière" à Colroy La Roche, le 20 septembre 2013. Cette journée a permis aux collégiens de découvrir les métiers de l'hôtellerie-restauration et des métiers de bouche.

Afin de permettre de couvrir les frais de transport des classes à cette manifestation, je vous propose d'accorder au collège de La Broque, qui a accepté de prendre en charge les frais de transport de l'ensemble des collèges, une subvention exceptionnelle de **885 €**.

Par ailleurs, le Conseil Général du Bas-Rhin a offert une visite du château du Haut-Koenigsbourg aux élèves de la classe bilingue du collège de Drulingen et la Realschule "Adenauer" de Landau, vainqueurs du trophée de la relation franco-allemande des "Collégiades 2013".

Afin de permettre au collège de Drulingen de couvrir les frais de transport des classes à cette manifestation, je vous propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de **725 €**.

VIII - Sections sportives

Parallèlement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, certains collèges proposent à leurs élèves un enseignement sportif complémentaire dans le cadre des sections sportives.

Depuis 1986, cette activité bénéficie d'une aide du Département destinée à couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement (transport, matériel, location d'installations).

Le rectorat contribue également, par une délégation d'heures supplémentaires, au maintien de cet enseignement complémentaire.

Pour l'année scolaire 2013/2014, je vous propose de reconduire le principe de cette aide et de retenir la ventilation d'une enveloppe de **7 600 €** aux collèges figurant en annexe 1, telle qu'elle a été élaborée par l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive.

IX – Ateliers d'enseignement artistique

L'atelier de pratique artistique, mis en place dans les collèges en 1983, est destiné à compléter l'enseignement artistique obligatoire. Il est ouvert aux élèves volontaires à partir de la classe de quatrième mais ne fait pas l'objet d'une validation.

Le financement des ateliers est assuré d'une part par le rectorat qui accorde les heures supplémentaires (3 heures hebdomadaires par atelier) et d'autre part par le Département qui attribue une subvention de 457 € pour assurer l'équipement et le fonctionnement matériel de chaque atelier.

Les subventions accordées ces trois dernières années ont été les suivantes :

2010 : 15 995 € (pour 35 ateliers)
2011 : 14 624 € (pour 32 ateliers)
2012 : 11 425 € (pour 25 ateliers)

Pour l'année scolaire 2013-2014, les propositions du Recteur d'académie d'un montant global de **11 882 €** comprennent 26 ateliers d'enseignement artistique répartis entre 24 collèges dont la liste figure en annexe 2.

En outre, je vous propose d'attribuer le même montant (457 €) aux collèges de Diemeringen, Drulingen et Sarre-Union pour le projet d'éducation artistique "Quand l'architecture devient paysage", initié par le Département dans le cadre du projet territorial de développement culturel de l'Alsace Bossue. Soit pour l'année scolaire 2013-2014 un montant global de **1 371 €**.

X – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

- BISCHWILLER "Saut du Lièvre"	2 photocopieurs (pédagogie et administration)
- STRASBOURG "Robertsau"	1 duplicopieur
- TRUCHTERSHEIM	2 photocopieurs (pédagogie et administration)
- VILLE	1 photocopieur (administration)

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

- BISCHWILLER "Saut du Lièvre" :	8 500 €
- STRASBOURG "Robertsau" :	3 400 €
- TRUCHTERSHEIM :	9 000 €
- VILLE :	3 500 €
TOTAL	**24 400 €**

XI – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

LA BROQUE réparation du lave-vaisselle de la demi-pension	3 920 €
HOERDT matériel de secourisme	2 500 €

SARRE-UNION 2 290 €
réparation du standard téléphonique
et du portail de l'établissement

WASSELONNE 7 000 €
matériel pour l'enseignement de
l'éducation physique et sportive

TOTAL 15 710 €

XII - <u>Elèves demi-pensionnaires du collège "des Roseaux" à Illkirch</u>

Le collège "des Roseaux" à Illkirch sollicite le Département pour la mise en place d'une navette en autocar entre le collège "des Roseaux" et le lycée "Le Corbusier" à Illkirch pour le transport des élèves demi-pensionnaires.

En effet, le nombre de demi-pensionnaires du collège "des Roseaux" a fortement augmenté à la rentrée scolaire 2013, soit plus de 80 élèves par jour contre une quarantaine les années précédentes, ce qui occasionne des difficultés de déplacement pour ces élèves qui se rendent actuellement au lycée en bus CTS (ligne régulière).

Cette augmentation de rationnaires est due notamment au fait que les collégiens peuvent profiter, depuis cette rentrée, d'un abonnement de 4 jours par semaine au restaurant scolaire du lycée "Le Corbusier", au lieu du repas au ticket uniquement.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de prendre en charge les frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège "des Roseaux" à Illkirch pour se rendre au restaurant scolaire du lycée "Le Corbusier" à Illkirch (devis le moins cher établi à 110 € par jour).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 153 948,00 €	348 004,14 €	140 558,86 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 140 558,86 €, soit :

- 45 000 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2013 en faveur des collèges suivants :
. ACHENHEIM : 5 000 €
. DETTWILLER : 4 000 €
. DIEMERINGEN : 15 000 €
. DRUSENHEIM : 2 000 €
. ESCHAU : 2 000 €
. HERRLISHEIM : 6 000 €
. SUNDHOUSE : 11 000 €

- 12 273,81 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :
. STRASBOURG "Esplanade" (année 2012) : 4 512,42 €

. STRASBOURG "Hans Arp" (2ème semestre 2012) : 4 586,26 €
. STRASBOURG "Louis Pasteur" (2ème semestre 2012) : 3 175,13 €

- 2 294 € au collège "Le Ried" à Bischheim, au titre des frais supplémentaires occasionnés par l'accueil d'adolescents handicapés dans le cadre d'une convention conclue avec l'Association des amis et parents de l'enfance inadaptée (AAPEI), pour un effectif de 37 élèves pour l'année scolaire 2012/2013

- 1 054 € au collège "Grégoire de Tours" à Marlenheim au titre de la régularisation de la dotation "euro/élève" 2013

- 13 190 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires, durant la période de janvier à juillet 2013, des collèges suivants :
. HAGUENAU "Foch : 6 846 €
. STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 6 344 €

- 2 499,60 € pour couvrir les frais de déménagement dans les collèges suivants :
. HAGUENAU "Foch" : 586 € (mobilier et matériel scolaires dans les nouveaux bâtiments)
. SELESTAT "Jean Mentel" : 1 913,60 € (gestionnaire et agent de maintenance dans leurs logements de service rénovés)

- 1 674,45 € au collège "Jean Mentel" à Sélestat pour le nettoyage de fin de chantier des nouveaux locaux par une association d'insertion

- 885 € au collège de La Broque pour couvrir les frais de transport des élèves qui se sont rendus à la fête de la gastronomie à l'hostellerie "La Cheneaudière" à Colroy La Roche, le 20 septembre 2013

- 725 € au collège de Drulingen pour couvrir les frais de transport des élèves qui se sont rendus au château du Haut-Koenigsbourg, dans le cadre du prix du Conseil Général pour les "Collégiades 2013"

- 7 600 € aux collèges figurant au tableau joint en annexe 1, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2013/2014

- 11 882 € aux collèges figurant au tableau joint en annexe 2, pour financer leurs ateliers artistiques au titre de l'année scolaire 2013/2014

- 1 371 € au titre de la participation du Département au projet d'éducation artistique "Quand l'architecture devient paysage" mené dans les collèges suivants :
. DIEMERINGEN : 457 €
. DRULINGEN : 457 €
. SARRE-UNION : 457 €

- 24 400 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :
. BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 8.500 €
. STRASBOURG "Robertsau" : 3 400 €
. TRUCHTERSHEIM : 9 000 €
. VILLE : 3 500 €

- 15 710 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
. LA BROQUE : 3 920 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension)
. HOERDT : 2 500 € (matériel de secourisme)
. SARRE-UNION : 2 290 € (réparation du standard téléphonique et du portail de l'établissement)
. WASSELONNE : 7 000 € (matériel pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive).

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

La commission permanente décide en outre de la prise en charge à compter du 4 novembre 2013 des frais de transport en autocar des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège "des Roseaux" à Illkirch accueillis au restaurant scolaire du lycée "Le Corbusier" à Illkirch.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

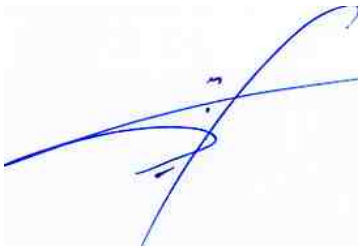

Guy-Dominique KENNEL